Les corrections suivantes devraient être apportées au texte du mémoire <u>Commentaires</u> <u>du Sierra Club du Canada sur l'acceptabilité du Projet d'implantation du terminal</u> <u>méthanier Rabaska et des infrastructures connexes.</u>

- Section <u>Autres espèces végétales</u>, au troisième paragraphe le texte suivant: «Dans le cas spécifique de ces <u>peppermints</u>, il semble qu'une...» devrait être remplacé par «Dans le cas spécifique de ces peuplements, il semble qu'une...»
- Section <u>Tourbière</u>, à la dernière phrase nous devrions lire:
  « Le promoteur et son consultant ne semblent pas tenir compte du fait que si un milieu naturel n'est pas strictement protégé par une loi ou un règlement, la deuxième condition énoncée plus haut peut s'appliquer»
- Section <u>ASPECT ÉCONOMIQUE</u>, à la deuxième phrase nous devrions lire:
  « Le secteur considéré abrite 2 espèces végétales menacées, une espèce vulnérable et 5 espèces susceptibles d'être désignées...»
- Section <u>Valeur intrinsèque</u>, à la dernière phrase nous devrions lire:
  « Dans ce cas-ci, il faudrait calculer la valeur intrinsèque des 8 espèces végétales et des pruches»

241

DM699.1

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004